

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2018

Absents : CLOT Karine (pouvoir à SEUX Robert), GRANGE Béatrice (pouvoir à COULAUD Denis), MICOUD Cindy, SEIGLE René (pouvoir à MARTINAUX Geneviève)

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de la légalité

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour signer une convention et les avenants éventuels entre la commune et la préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de la légalité et pour que la commune opte pour le dispositif de télétransmission S²LOW de ADULLACT retenu par le SIVU des INFOROUTES de l'Ardèche.

Compte rendu commissions communales

Finances

Comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs 2017 de la commune, du commerce, d'énergie photovoltaïque ainsi que les tableaux de résultats sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Budget communal

Excédent de fonctionnement : 109 991.34 € (dont 80 000.00 € affecté en investissement)

Excédent d'investissement : 10 388.27 €

Budget commerce

Excédent de fonctionnement : 2 067.36 €

Excédent d'investissement : 10 700.17 €

Budget énergie photovoltaïque

Excédent de fonctionnement : 23 988.83€

Excédent d'investissement : 92 152.07 €

Les comptes de gestions 2017 des différents budgets établis par le Trésorier Principal d'Annonay sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Budgets primitifs 2018

Les différents budgets primitifs 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Budget communal

Le budget communal s'équilibre à 453 533.34 € en fonctionnement et à 700 738.88 € en investissement.

Budget commerce

Le budget commerce s'équilibre à 7 563.36 € en fonctionnement et à 14 462.61 € en investissement.

Budget énergie photovoltaïque

Le budget énergie photovoltaïque s'équilibre à 36 956.08 € en fonctionnement et à 108 177.45 € en investissement.

Vote des taux d'imposition 2018

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation qui est de 9,06 % et du foncier non bâti de 68.05 %, le foncier bâti passe de 11.40 % à 12.33 %.

Scolaire, sportive, culturelle

- *Interventions musicales en milieu scolaire 2018/2019* : en partenariat avec le Conservatoire Ardèche Musique & Danse, il est proposé l'accompagnement d'un enseignement musical en milieu scolaire. Après délibération, le conseil municipal soutient ce projet musical pour les deux écoles de la commune à la rentrée scolaire 2018/2019 et autorise le maire à signer la convention correspondante. Le tarif de 597 €/cycle reste inchangé, soit un total de 1 194 €.
- *Participation financière des élèves de Thorrenc scolarisés à Talencieux* : une convention est signée avec la commune de Thorrenc concernant la participation financière pour les élèves scolarisés à l'école publique de Talencieux, à savoir : 458 €/enfant, soit un total de 916 € pour l'année scolaire 2017/2018. Délibération est prise à l'unanimité.

Voirie, réseaux, urbanisme

- La commission a examiné 2 demandes de permis de construire :
 - abri matériels jardin & véhicules (rue des Rameaux)
 - construction d'un garage (route de Balais)1 déclaration préalable :
 - abri voitures (route d'Annonay)1 certificat d'urbanisme (impasse des Sarments)
- *Circulation aux abords de l'école publique* : un groupe de travail a été constitué. Un aménagement moins onéreux sera étudié, en concertation à nouveau avec les parents d'élèves.

Divers

- *Compétence de la Défense Extérieure contre l'Incendie* : le SDIS ne pouvant plus assurer le contrôle des points d'eau ; le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier cette mission d'assistance au SERENA (Syndicat d'exploitation des réseaux d'eau potable du Nord Ardèche).
- *Garantie d'emprunt Habitat Dauphinois* : le précédent vote sur la garantie d'emprunt concernant la construction de 10 villas locatives « Impasse du Château d'eau » étant nul (3 voix pour, 3 voix contre, 7 abstentions), le conseil municipal procède à un nouveau vote, (2 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions).

- *Cimetière* : la commune envisage la reprise des tombes en état visuel d'abandon et non régularisées. Cependant, une procédure légale devra être faite en amont.
- *Taxi* : une place de taxi est actuellement attribuée à la SARL Yves LAURENT. Une personne de Talencieux a fait une demande d'autorisation de stationnement taxi. Pour que celle-ci puisse exercer, la commune devra se prononcer sur la création de deux places supplémentaires sachant qu'une autre demande est inscrite sur le registre d'attente et donc prioritaire pour la deuxième place. Un avis, à titre consultatif, sera donné par le service de la Préfecture. La décision sera prise ultérieurement.

Prochaine réunion du conseil municipal lundi 28 mai 2018 à 20h.